



COMMUNE DE FOUNEX

Founex, le 29 juin 2017/rg/10.01

MUNICIPALITÉ

AVIS DE LA MUNICIPALITE

Lors de sa séance les 26-27 juin 2017, le Conseil communal de Founex a :

1. Approuvé le préavis N° 16/2016-2021 concernant la décision du Conseil communal de ne pas poursuivre le projet de chauffage à distance (CAD-bois) - **objet soumis à référendum** ;
2. Approuvé le préavis N° 17/2016-2021 concernant la validation du dépassement de CHF 300'000.00 lié aux frais d'étude du projet de chauffage à distance CAD - **objet soumis à référendum** ;
3. Approuvé le préavis amendé N° 18/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC+ CHF 40'000 (amendement municipal) couvrant une étude portant sur de nouvelles chaudières pour les bâtiments communaux - **objet soumis à référendum** ;
4. Approuvé le préavis N° 19/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.00 en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz, entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny - **objet soumis à référendum** ;
5. Approuvé le préavis N° 20/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 84'300.00 TTC en vue de financer l'étude relative à la réfection du chemin des Côtes et à la création d'un cheminement piétonnier entre le hameau de Châtaigneriaz et le chemin de Gachet - **objet soumis à référendum** ;
6. Approuvé le préavis N° 21/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 67'200.00 TTC en vue de financer l'étude relative aux aménagements mobilités douces, piétons et vélos, sur l'axe chemin des Repingonnes - route de Courte Raie, entre le giratoire du Centre sportif et la Route Suisse - **objet soumis à référendum** ;
7. Approuvé le préavis N° 22/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016
8. Approuvé le préavis N° 23/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2018 - **objet soumis à référendum** ;
9. Approuvé le préavis N° 24/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 134'000.00 en vue de la réhabilitation du restaurant "le Martin Pêcheur" - **objet soumis à référendum** ;
10. Approuvé le préavis N° 25/2016-2021 concernant l'adoption du plan de zone réservée communale - **objet soumis à référendum** ;

Claudine Luquiens
Greffe municipal

Conformément aux articles 110 et ss. LEPD :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.